



Objets du parlement

Oui au compte d'épargne-santé

Une initiative parlementaire du conseiller national Philippe Nantermod (18.429 «Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé») souhaite donner aux assurés la possibilité de mettre sur un compte de cautionnement les montants économisés pour leur participation aux frais de santé. Une exonération fiscale de ces montants sera également examinée. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a, à juste titre, approuvé cette idée. Des comptes d'épargne-santé incitent à économiser de manière ciblée, afin d'être en mesure s'acquitter des prestations en cas de maladie. Avec cette initiative, le Parlement a tout ce qu'il faut pour élaborer un concept viable et innovant.

Zur Rose soutient ce projet. Ces comptes peuvent réduire les coûts de manière efficace et sans trop d'efforts.

Interventions en faveur de l'envoi de médicaments non soumis à ordonnance

Motion de M. Dobler «Médicaments non soumis à ordonnance. Autoriser les commandes par télépharmacie» (18.3996)

La motion souhaite mettre en place une base juridique pour l'envoi de médicaments non soumis à ordonnance (OTC) en intégrant la télépharmacie. Ce qui est déjà monnaie courante dans de nombreux secteurs devrait aussi devenir un standard pour l'envoi de médicaments.

Zur Rose soutient l'adoption de cette mesure afin que l'envoi de produits OTC en Suisse soit rendu possible pour toutes les pharmacies et les drogueries. Des contrôles standardisés et des processus assistés par ordinateur permettraient d'assurer une sécurité maximale.

Oui à un dossier électronique du patient fonctionnel

La CSSS souhaite (enfin) obliger tous les professionnels de santé impliqués dans les processus de traitement à s'affilier à une communauté ou une communauté de référence. La commission a approuvé avec une large majorité une motion (19.3955) prévoyant de mandater le Conseil fédéral afin de préparer les modifications législatives correspondantes. Par son approbation, la commission donne également suite à la pétition «Numérisation et santé» de la session des jeunes 2017 (18.2005). La motion sera au centre d'une discussion qui aura lieu au Conseil national durant la session d'automne.

Zur Rose soutient la volonté d'étendre l'obligation de rattachement au dossier électronique du patient à tous les professionnels de santé impliqués dans le processus de traitement – et ce pour assurer et favoriser sa qualité et pour une plus grande efficacité au regard des coûts.

Postulat de M. Stahl «Vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance» (19.3382)

Ce postulat réclame un rapport présentant l'étendue des modifications que l'on pourrait apporter aux conditions des articles 27 et suivants de la LPT afin de rendre possible le commerce par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance. Tous les acteurs de la vente par correspondance devraient être impliqués dans l'élaboration de ce rapport.

Zur Rose montre déjà depuis des années comment fonctionne dans la pratique un modèle de commerce par correspondance tourné vers l'avenir, moderne, favorisant la qualité et permettant de réduire les coûts.

Éditorial

Mesdames, Messieurs,

Zur Rose propose un approvisionnement avantageux en médicaments de la plus haute qualité, avec une sécurité et une efficacité maximales. Mais nos prestations vont bien au-delà: on peut prendre à titre d'exemple nos modèles d'approvisionnement innovants en impliquant des assureurs, nos programmes permettant d'accroître l'observance thérapeutique en étroite collaboration avec des médecins ou encore nos prestations Home-Care gratuites, fournies par des experts dans le cadre de traitements complexes. Nous nous appliquons à développer une plateforme de santé numérique, intégrée, avec des standards ouverts permettant l'implication verticale de prestataires et de parties prenantes.

Des processus numérisés ainsi que des contrôles stricts garantissent des expéditions d'une sécurité maximale et contribuent, de concert avec une politique tarifaire avantageuse, à maîtriser les coûts. Pour ce faire, de bonnes conditions-cadres sont impératives. Il est évident qu'avec la diminution prévue des marges de distribution, les pharmacies par correspondance seront une nouvelle fois désavantagées et ce, alors qu'elles veillent à disposer de vastes réserves d'urgence pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et qu'elles présentent aujourd'hui une part très importante de génériques. Il convient également de promouvoir rapidement la vente en ligne de médicaments non soumis à ordonnance (OTC) afin que tous les acteurs du marché puissent profiter de conditions avantageuses pour les envois.

Pour cela, Zur Rose cherche à nouer un contact étroit avec le monde politique – grâce à des entretiens directs et nos traditionnelles séances d'information qui ont lieu au cours des sessions d'été.

Walter Hess

Directeur Zur Rose Suisse AG

Au Parlement pendant la session

Motion 19.3955 «Dossier électronique du patient: pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement»
Conseil national, 23 septembre

La motion réclame que tous les professionnels de santé impliqués dans un traitement soient rattachés au dossier électronique du patient par le biais d'une communauté certifiée.

OUI à la motion – voir recto

Motion 18.3387 «LAMal. Permettre des programmes judiciaires de gestion des patients»
Conseil des Etats, 12 septembre

La LAMal devrait être modifiée de sorte que les prestations fournies dans le cadre des programmes de gestion des patients puissent être rémunérées.

OUI – des programmes judiciaires permettraient d'accroître la qualité et de réduire les coûts.

Réduction des marges de distribution

Le Conseil fédéral souhaite réduire massivement la part revenant aux distributeurs de médicaments inscrite dans l'article 38 de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) afin de réaliser des économies à hauteur de 50 millions de francs environ.

Nous nous engageons afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments de la population suisse. A ce titre, nous proposons tout le spectre des médicaments et ne reculons pas devant les risques financiers que comportent les lourds investissements initiaux des produits thérapeutiques vendus à prix moyen ou élevé. Des risques que beaucoup d'acteurs du marché ne peuvent ou ne veulent assumer. En ne considérant que les réductions de prix réglementaires mises en place au premier semestre 2019, on constate que les pharmacies par correspondance ont été touchées bien plus fortement (-13%)* que les pharmacies traditionnelles (-1%)*.

Zur Rose s'oppose à la réduction envisagée des marges de distribution pour

les raisons suivantes: les médicaments relevant des segments de prix moyen et supérieur seraient les plus concernés. Ces médicaments représentent une part particulièrement élevée des ventes d'une pharmacie par correspondance par rapport aux pharmacies stationnaires, étant donné que la majeure partie des personnes qui s'approvisionnent au moyen de la vente en ligne sont des patients atteints de maladies chroniques.

En l'état, la réduction envisagée des marges de distribution touche à nouveau plus fortement les pharmacies par correspondance que les pharmacies stationnaires. Et ce, alors que Zur Rose permet aujourd'hui déjà aux assureurs et aux patients de réaliser des économies annuelles à huit chiffres grâce à des prix avantageux et en proposant des programmes d'accroissement de l'observance thérapeutique sur la base du volontariat ainsi qu'un soutien professionnel pour une prise de médicaments sûre en cas de traitement complexe. Avec les scénarios proposés pour la réduction

Programme de réduction des coûts I

Le Conseil fédéral a adressé un message au Parlement concernant le premier programme de réduction des coûts. Il propose neuf mesures censées freiner l'augmentation des coûts dans le secteur de la santé:

Zur Rose préconise l'obligation de fournir aux patients du secteur ambulatoire une copie intelligible de la facture.

Nous soutenons également l'article relatif aux projets pilotes prévu, étant donné qu'il

permet de tester et de mettre en place de manière rapide des programmes innovants et visant à réduire les coûts.

Zur Rose voit la proposition de mise en place d'un système de prix de référence d'un œil critique: une solution complexe aurait pour conséquence l'annulation partielle des économies visées, de même qu'un impact négatif sur la sécurité de l'approvisionnement.

Nous saluons expressément la promotion des génériques: Aujourd'hui déjà, le com-

Notification

**Séance d'information
Juin 2020**

**Mardi 9 juin 2020
Hôtel Schweizerhof
Berne**

Le commerce sur Internet est établi. Dans le secteur de l'envoi de médicaments, les processus numérisés et la télépharmacie permettent d'assurer de hauts standards de qualité. Il est temps d'adapter les conditions-cadres aux besoins des clients et des prestataires.

Cela implique également l'ancrage juridique de l'envoi sans ordonnance de médicaments OTC, ainsi que la numérisation de la prescription médicale (ordonnance électronique).

Le groupe Zur Rose a déjà un temps d'avance:

Nous vous montrons comment une plateforme numérique nous permet de développer l'écosystème d'eHealth, leader en Europe.

tion des marges de distribution, de telles prestations ne pourraient quasiment plus être fournies sans compensation appropriée.

Ce désavantage financier supplémentaire imposé au commerce par correspondance n'irait ni dans le sens des patients ni dans celui d'une plus grande efficacité au regard des coûts.

*Chiffres d'affaires relatifs aux prix sortie d'usine au premier semestre 2019, source: IQVIA

merce par correspondance délivre une part très importante de génériques, en raison d'une substitution systématique.

Arrêter de discriminer les canaux de distribution avantageux qui existent déjà (commerce par correspondance et propharmacie) serait plus efficace qu'introduire des prix de référence.